

C.G.V : Les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral en application de la loi du 12 Mai 1980.
Retard de paiement : Pénalités calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur + indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Pas d'escompte pour paiement anticipé.